

La Banque de France porte son escompte à 5 0/0.
La Banque d'Angleterre vient d'élever le sien à 8 0/0.

Il résulte des documents statistiques publiés par l'administration des douanes sur le commerce de la France pendant les onze premiers mois de 1865, que la valeur des marchandises importées s'est élevée à 2 milliards 524 millions de francs, excédant de 116 millions le total de l'importation pendant l'époque correspondante de l'année précédente.

L'exportation représentait une valeur de 2 milliards 382 millions, contre 2 milliards 700 millions pour les onze premiers mois de 1864.

Quant aux perceptions opérées pas les deux services des douanes et des contributions indirectes, elles donnent comme restant acquis au Trésor, déduction faite des dépenses pour primes et drawbacks, un chiffre total de 657 millions, qui dépasse de 52 millions les sommes que ces mêmes perceptions avaient produites du 1^{er} janvier au 30 novembre 1864.

EXPOSITION DE 1867

La comité d'admission de la classe 91 a adressé aux comités départementaux la circulaire suivante :

Le public français et étranger a déjà été plusieurs fois prévenu que la commission impériale de l'Exposition universelle de 1867, développant une pensée dont la réalisation avait été tentée à l'Exposition de 1855, a organisé un groupe particulier sous le titre : *Objets spécialement exposés en vue d'améliorer la condition physique et morale des populations.*

Un emplacement spécial est réservé à cette Exposition distribuée en sept classes. A côté des galeries où le public verra jusqu'à quel niveau les efforts réunis de la science, des arts du capital et du travail ont élevé l'industrie des nations civilisées, d'autres galeries permettront de juger dans quelle proportion les progrès des fabrications diverses deviennent accessibles, par l'abaissement des prix, au plus grand nombre de consommateurs et peu à peu à tous les hommes.

Le comité d'admission de la classe de 91, qui appartient à ce groupe, et sur laquelle nous appelons l'attention publique, est spécialement chargé de présenter une vaste collection de spécimens de vêtements, de meubles et d'aliments réunissant la bonne fabrication au bon marché.

Formée avec le même titre que le troisième groupe (*Meubles et autres objets destinés à l'habitation*), que le quatrième groupe (*Vêtements, tissus et objets portés par la personne*), et que le septième groupe (*Aliments frais ou conservés à divers degrés de préparation*), la classe 91 est ainsi destinée à réunir, pour les exposer ensemble et méthodiquement, les objets d'usage courant recommandés par leurs avantages et leurs qualités, qui, éparpillés dans ces groupes importants, ne seraient point suffisamment remarqués au grand avantage des producteurs et consommateurs.

Il importe que cette classe soit bien connue, bien distinguée des autres classes, afin que les objets qui doivent lui revenir soient dès l'abord dirigés vers elle par les fabricants, les intermédiaires, les ouvriers chefs de métier et les divers comités d'admission.

Le mérite, le caractère distinctif de l'exposition de la classe 91, c'est le bon marché.

Or, le bon marché résulte de la bonne fabrication unie au bas prix.

La commission impériale a composé le comité d'admission de membres nombreux et presque tous fabricants ou bien ouvriers eux-mêmes, afin que toute garantie fut donnée au public sur la qualité des objets admis.

En outre, une exposition préparatoire, qui aura lieu prochainement, permettra un examen plus minutieux des produits, et laissera juger des installations les plus propres à les faire valoir.

Quant aux prix ils doivent être indiqués sur tous les objets exposés dans cette classe et cette indication est de rigueur et sans aucune exception.

Le prix demandé par le règlement général est le *prix de vente au comptant*. Il doit être exprimé en chiffre, pour chaque objet, en tenant compte, sans doute de toutes les mentions, variations et circonstances que comportent les exigences du commerce, mais de telle façon que le même objet puisse être demandé à l'exposant et doit être livré par lui, sans peine d'exclusion du concours au prix et au lieu de vente indiqués à l'Exposition. (Règlement général, n° 6, art. 55.)

La classe 91 est autorisée à recevoir, non-seulement les objets à bon marché que les producteurs apporteront, mais encore l'indication de tous les moyens employés pour mettre ces objets à la portée des consommateurs.

Ainsi, des sociétés dites de *consommation ou coopératives* ont été organisées avec succès en Allemagne, en Angleterre, en Belgique, en France, etc., pour procurer aux consommateurs des objets à prix réduit. Dans un grand nombre d'usines, de compagnies industrielles, des sociétés de secours mutuels, etc., diverses combinaisons ont été organisées, de manière à faciliter les voyages ou les approvisionnements à bas prix.

Le comité d'admission de la classe 91 demande instamment que les tarifs, les règlements, les détails de ces institutions et combinaisons diverses lui soient communiqués. Il propose à l'approbation de la Commission impériale les mesures né-

cessaires pour porter, comme elles le méritent, à la connaissance du public toutes ces manières de rendre la dépense plus petite et plus utile, l'épargne plus abondante, la vie plus facile pour tous et surtout pour ceux qui vivent de leur travail, d'un modeste traitement, d'un faible revenu.

Nous recommandons très spécialement l'exposition de la classe 91 à l'attention et au zèle des comités départementaux de l'Exposition universelle, des chambres de commerce, des chambres consultatives des arts et manufactures.

Les membres de ces assemblées, choisis parmi les représentants les plus élevés de l'industrie et du pays, entreront, nous n'en doutons pas, dans la généreuse pensée que nous sommes chargés d'exécuter. Ils voudront intervenir d'une manière particulière pour favoriser l'exposition des produits à bon marché les plus remarquables de leur circonscription. Ici, on jugera utile d'aider les exposants que les frais d'une exposition collective des produits à bon marché d'une même industrie, exercée par plusieurs fabricants, ou d'une même ville, ou d'un département entier. Rien ne serait plus frappant, s'il pouvait être complet, individuelle pourrait effrayer. Ailleurs, on se plaira à former une exposition que le tableau par département des efforts accomplis par la fabrication pour livrer à chaque famille sur tous les points du territoire français, l'aliment, le vêtement, l'ameublement meilleurs et à meilleur marché.

Le comité d'admission de la classe 91 est autorisé à se prêter à toutes les combinaisons de ce genre, utiles aux exposants et au public.

Déjà un grand nombre de demandes d'admission sont parvenues à M. le conseiller d'Etat, commissaire général, auquel elles doivent toutes être adressées directement.

Si le projet de la commission impériale est bien compris et largement exécuté, la galerie vraiment populaire de la classe 91 offrira un grand intérêt à l'économiste, à l'industriel, au consommateur, et l'Exposition universelle pourra contenir des galeries plus brillantes, mais non des plus utiles.

C'est pour parvenir à un résultat si désirable que le Comité d'admission fait en ce moment appel au public.

CHRONIQUE LOCALE & DÉPARTEMENTALE

Depuis le 1^{er} janvier l'administration des postes a apporté quelques améliorations dans le service du département.

Le nombre des facteurs distributeurs a été augmenté à Tourcoing et dorénavant il y aura 4 distributions par jour. Les boîtes supplémentaires ont aussi été augmentées et le nombre des lettres postales est porté à cinq.

Nous regrettons que l'on n'ait pas songé à faire profiter la ville de Roubaix de quelque mesure analogue.

On s'est beaucoup préoccupé depuis l'installation des *Eaux de la Lys*, à Tourcoing et à Roubaix, de l'odeur nauséabonde, que ces eaux exhalent à certaines époques.

Cet inconvénient est attribué avec raison au rouissage du lin.

On sait les tentatives faites pour le faire cesser. Une des raisons le plus souvent avancées pour conserver le rouissage dans la Lys, c'est que les eaux de cette rivière possèdent, dit-on, une qualité particulière qui rend le lin meilleur.

Il y a nombre d'années qu'on répète cette assertion, passée à l'état d'axiome, de vérité incontestable.

Or, de nos jours, avec les progrès de la science, il n'y a plus de vérité absolue, ce qui était vrai hier devient faux le lendemain.

C'est ce qui arrive à propos des *eaux de la Lys*. On sait que M. Scrieve, l'un des premiers industriels du département, vient d'obtenir à la *Société industrielle des sciences de Lille*, une médaille d'or, pour son rapport sur la culture du lin.

En ce qui concerne les *eaux de la Lys*, il résulte : 1° Que l'eau de la Lys ne peut, pas plus qu'une autre, donner de la qualité à un lin qui n'en a pas reçu du sol où l'a cultivé ; 2° Que le rouissage et le teillage manufacturier importé en France, en 1850, par la maison Scrive, perfectionné et employé par elle depuis lors, avec le plus grand succès, est préférable à tous les autres systèmes connus ou proposés jusqu'à ce jour.

Quant à la qualité même des eaux et, parlant de différentes espèces de rouissage : le *rouissage sur terre*, le *rouissage à l'eau courante*, le *rouissage à l'eau stagnante*, l'auteur ajoute : « que la haute réputation des lins dans la Lys tient moins à la nature de l'eau à sa température uniforme pendant les cinq mois du rouissage, qu'à cette circonstance, qu'on ne confie à la Lys que des lins exceptionnellement bien choisis, bien réguliers en qualité, et qu'on surveille avec intelligence l'opération dans toutes ses phases. Il conteste que cette rivière ait le pouvoir de donner de la qualité à un lin qui n'en a pas reçu du sol. »

M. Scrieve aura donc rendu un véritable service à Tourcoing et à Roubaix s'il peut arriver à faire changer le mode de rouissage du lin, à le déplacer ; les avantages des eaux de la Lys seront alors complets. (*Industriel de Tourcoing.*)

Par suite d'une acquisition que M. le Maire a faite récemment, le musée artistique de Roubaix vient de s'enrichir d'un magnifique tableau représentant le corps de N. S. Jésus-Christ descendu de la croix. Cette peinture, due au pinceau de l'un des plus habiles maîtres de l'école italienne, fait l'admiration de tous les connaisseurs. Elle est exposée provisoirement dans une des salles de la mairie où les amateurs sont admis à la visiter.

Un habitant de Tournai s'est servi d'un moyen assez original pour se dispenser d'envoyer ses cartes de visite le jour de l'an. Il a fait prononcer par la ville pendant deux jours une énorme pancarte sur laquelle on lisait : « M. X... présente ses souhaits et ses vœux et connaissances à l'occasion de la nouvelle année. »

On dit que cette façon sommaire d'accomplir ses devoirs de politesse trouvera des imitateurs l'année prochaine. — Nous verrons bien.

En attendant, on ne sait combien il a été imprimé de cartes du 15 décembre au 4 janvier dans la seule ville de Roubaix ? — Plus de 50,000 !

Qu'on juge après cela à quel chiffre énorme doit s'élever à Paris, par exemple, la consommation de ces petits morceaux de carton que les Français (le peuple le plus spirituel de la terre comme on sait) s'envoient mutuellement en guise d'étrennes.

Dans sa dernière audience, le tribunal correctionnel de Lille a condamné à un an et un jour de prison le nommé Secret, repris de justice, pour vol de laine à Tourcoing.

Dans la même audience, le nommé Henri Bayard, de Wattrelos, a été condamné à 16 fr. d'amende pour bris de clôture et voies de fait.

La nommé Tirza Pays, servante à Roubaix, a été condamnée à quinze mois de prison et 50 fr. d'amende pour vol d'une montre et de boucles d'oreille.

Un chef de mine d'un de nos principaux ho's a été arrêté pour détournements au préjudice de ses maîtres.

Un procès-verbal a été rédigé à la charge de deux personnes de Croix pour coups et blessures.

Vendredi, huit heures du matin, le tocsin donna l'alarme à Armentières ; un incendie vint de se déclarer dans un établissement de filature et de tissage mécanique, qui se trouvait que depuis un an et qui appartenait à M. Savary-Fremont.

C'était au moment où les ouvriers allaient déjeuner ; on venait d'éteindre le gaz ; le feu avait pris dans les combles où il y avait des masses d'étoupes. On suppose que quelques fragments avaient pu passer par les fissures d'un plancher mal joint, s'enflammer au gaz de l'étage inférieur et apporter l'incendie dans les étoups amoncelées sur ce plancher. A ce sujet nous dirons qu'il est à regretter que, dans les usines où les dangers d'incendie sont si nombreux, les règlements d'administration publique n'imposent pas l'obligation de n'employer pour les planchers que des dalles en pierre posées sur des poutres en fer. Que de malheurs on éviterait ainsi ! Nous en avons aujourd'hui une bien désastreuse preuve.

A peine eût-on aperçu la flamme et donné l'alarme que le désastre prenait des proportions effrayantes : en un quart d'heure, le bâtiment entier, composé de trois étages, était tout en feu.

Les secours arrivaient promptement ; on a compté jusqu'à 21 pompes sur le lieu du sinistre ; tous les manufacturiers de la ville, toutes les communes des environs avaient envoyé les leurs ; malheureusement, il n'y avait plus rien à faire qu'à protéger les maisons voisines ; on y a réussi.

Cependant, on a tenté de sauver quelque chose à la manufacture de M. Savary-Fremont et il en est résulté un effroyable malheur. Pour quelques marchandises et quelques métiers mis à l'abri du feu sans même être garantis d'avarie, il y a eu bien des existences en danger ; c'était à qui luttait de courage, et M. Vernier, commissaire de police, qui a fait preuve d'un zèle infatigable, a été obligé d'employer la menace pour faire quitter la place à des travailleurs imprudents, ce qui lui a valu à lui-même de recevoir sur ses vêtements du plomb fondu et des charbons ardents au point que les pompiers ont dû l'entraîner comme une épave de l'incendie. Il a peut-être ainsi sauvé la vie à un cinquantaine de personnes. Pourquoi faut-il hélas qu'il n'ait pas pu la sauver à tout le monde ?

Tout-à-coup un pignon s'écroule et enfondre la voûte sur laquelle il tombe. Un long cri de terreur retentit ; quelques personnes ne trouvant d'autres moyens que de se jeter à l'eau ; mais il en est d'autres qui sont surprises par l'écroulement et enfouies sous les décombres. Un pauvre ouvrier, Constant Coustenoble, âgé de 30 ans, tisseur, employé dans la maison même, est engravé jusqu'à la poitrine. C'était à qui viendrait à son aide ; mais un père s'élança, M. l'abbé Coulomb, vicaire de Notre-Dame ; il supplie ceux qui sont là de se retirer : « Vous êtes pères de famille, leur disait-il ; songez à vous conserver et laissez-moi faire mon devoir ; » et le courageux prêtre donnait à

la fois à Coustenoble les secours matériels et les consolations religieuses. Il était assisté, nous a-t-on dit, de deux frères de la doctrine chrétienne, dont nous regrettons de ne pas savoir les noms. Enfin, à onze heures, Coustenoble a pu être débarassé et porté à l'hôpital où il a reçu les soins les plus pressés ; il n'a aucune fracture ; seulement il a été couvert de brûlures qui mettent sa vie en danger. On espère cependant le sauver.

Mais il est deux autres victimes qui n'ont pas survécu au désastre ; c'est d'abord M. Henri Dubot, fabricant, âgé de 22 ans, appartenant à une famille justement considérée et frère d'un membre du Conseil municipal. C'est ensuite M. Cardon-Peucelle, conseiller municipal d'Armentières et associé d'une maison importante de Lille, la maison Jonglez-Hovelacque. Tous deux étaient accourus porter des secours et c'est en voulant sauver les autres qu'ils ont péri. On ne les a retrouvés au milieu des décombres que dans la soirée : l'un, M. Dubot était affreusement mutilé et presque méconnaissable ; l'autre, M. Cardon-Peucelle, était moins maltraité quoique frappé mortellement ; sa montre marchait encore et elle marquait six heures quand on l'a retrouvé.

M. Dubot n'était pas marié ; mais M. Cardon, âgé de 36 ans, laisse une femme et cinq jeunes enfants. Mme Dubot, malade, est en ce moment à l'Hôtel de l'Europe, à Lille, pour y suivre un traitement, et c'est là que la malheureuse femme, que son mari devait venir voir dans la journée, a dû apprendre hier l'affreuse nouvelle. La Providence frappe parfois de bien terribles coups !

Avons-nous besoin de dire que tout le monde, dans ces pénibles circonstances, a fait son devoir ? Les adjoints au maire, en l'absence de M. Dassette-Leblond, les membres du conseil municipal, toutes les notabilités ou plutôt toute la population d'Armentières était là. On nous a cité plusieurs noms, ceux de quelques pompiers et d'un gendarme notamment. Nous résistons au désir de les faire connaître, de peur que la mention accordée aux uns ne paraisse un oubli blessant pour les autres. Si des renseignements officiels nous parviennent, nous serons heureux de nous faire, eu faveur des braves citoyens qui ont largement payé leur dette de dévouement, l'organe de la reconnaissance publique.

La perte est approximativement évaluée à 340,000 fr. Il n'y a d'assurance que pour 280,000.

Hier à dix heures du soir, les décombres fumaient encore et les pompes continuaient à jouer. On va continuer les fouilles. Fasse Dieu qu'elles n'amènent pas d'autres victimes !

(*Mémorial de Lille.*)

Pour toute la chronique locale, J. Roussy.

FAITS DIVERS

M. le sénateur-préfet du Rhône, vient d'adresser la lettre suivante à M^{me} Roussy, veuve d'un chef d'atelier de tissage :

« Lyon, 1^{er} janvier 1866. »

« Madame, votre mari a rendu des services à l'industrie lyonnaise ; il avait conquis par son travail l'estime de ses concitoyens ; l'Empereur, qui va chercher le vrai mérite dans tous les rangs de la société, l'avait décoré de sa main. »

« Sa Majesté, Madame, n'oublie pas la veuve de l'ouvrier modeste et laborieux qu'elle avait distingué ; elle me charge de vous annoncer qu'elle vous accorde en souvenir de votre mari une subvention annuelle de 600 francs sur les fonds de sa liste civile. »

« Je suis heureux de vous transmettre la lettre de son Exc. le ministre de la maison de l'Empereur ; vous la garderez précieusement comme un témoignage d'estime pour la mémoire de votre mari, comme une preuve de la sollicitude de l'Empereur pour tous ceux qui sont utiles à leur pays. »

« Agrérez, Madame, etc., »

» HENRI CHEVREAU. »

« On a pu lire dans notre chronique locale le récit de l'affreux malheur arrivé hier à Armentières. Un incendie vient aussi de détruire presque entièrement l'importante fabrique de draps de M. Ferlé à Elbeuf. »

La perte totale est évaluée à 320,000 fr. ; elle est convertie par des assurances à diverses compagnies.

« Si nous en croyons une lettre qui nous est communiquée, les pertes causées par le terrible incendie des docks Stc. Catherine à Londres s'élevaient à plus de cinq millions de francs. »

Hier encore les pompes continuaient à jouer sur les débris enflammés.

« Il semble se confirmer que le lot de 500,000 francs de l'emprunt mexicain est échu à M. de Bryas, de Brives-la-Gaillarde. Un lot de 10,000 francs a été gagné par un employé de l'administration du *Constitutionnel*. »

« Le problème de la navigation aérienne serait-il enfin résolu ? On écrit de Boston qu'un ingénieur américain a trouvé le moyen de diriger en l'air une espèce de navire en tôle, mû par la vapeur, et portant vingt personnes. »

« La ville de Paris, dit l'*Opinion nationale*, vient de faire donner, pour le terme d'avril prochain, dix mille congés environ aux industriels et petits locataires occupant : 66 maisons dans la cité, 147 maisons situées entre le marché de la place Maubert, la rue Saint Victor, et les rues

des fossés Saint Victor et Traversine ; 24 maisons entre la pointe Saint Eustache et la rue Saint Denis ; 42 maisons entre la rue de la Chaussée d'Antin et la rue Lafayette, Ensemble, 340 maisons. »

Il s'agit de l'achèvement de l'Hôtel-Dieu, du prolongement et du percement de la rue des Ecoles, de la rue Monge, de la rue Turbigo et de la rue Lafayette. Le nombre des congés envoyés donnera lieu, au mois d'avril prochain, à un déplacement de population de plus de 40,000 âmes.

« Un nouveau journal se publie dans la Gironde. Il a pour titre : *Le vin de Bordeaux*, et pour épigraphe : *In vino veritas*, et pour bureau de rédaction une maison de la rue des Treilles. »

« Nons empruntons au *Sport* les faits suivants : « On dit que samedi, dans la soirée, de nobles visiteurs, dont d'épais voiles noirs protégeaient l'incognito, ont parcouru la pied la ligne qui s'étend de la rue de la Paix à la Porte-Saint-Martin. On a remarqué qu'elles s'arrêtaient de préférence devant les étalages les plus modestes, et surtout là où la foule passait indifférente. Les achats faits par ces grandes dames ont été nombreux, et, sous leurs doigts de fées, les pièces de 50 centimes se changeaient en pièces de 10 francs, encore laissait-on la marchandise qu'on devait prendre au retour. »

« Voici, à propos d'étrennes, une initiative qui honore au plus haut degré ses auteurs : »

« A chaque carte remise par eux (un nombre de 15, dit-on), à l'hôtel de Mme de M... était joint un rouleau de 15 lods, avec cette souscription : « Pour vos pauvres, » Madame ; ce sont les seules étrennes que nous nous engageons à donner cette année. »

« Cette fin d'année a marqué un nouveau genre d'industrie qui ne saurait être précisément classée parmi les délits de la loi réprime. C'est, dit-on, une importation anglaise, où les industriels sont connus sous le nom de *pick sweet* (glaniers de sucreries). »

« Ce sont des hommes élégamment vêtus qui entrent dans les magasins en vogue à l'heure où la foule les encombre et où tout le personnel féminin est aux abois. Là, ils posent en acheteurs sérieux et, comme pour charmer l'ennui de l'attente, ils cueillent de ci de là un bonbon, plongent indifféremment leur main gantée de dans dans les corbeilles qui garnissent les comptoirs, et enfin las de ne pas être servis, s'éloignent en gens très irrités. Il résulte de cette manœuvre fort habilement jouée qu'il se trouvent bientôt en mesure de distribuer leurs étrennes sans bourse délier. »

« Une scène singulière et qui est un nouveau trait à ajouter à ceux déjà si nombreux de l'exécution des Anglais, a lieu hier dans un magasin de jouets, rue de Valenciennes, au total 400 centimes. »

« Les jouets d'étranges, les jouets de batailles, d'échecs, de cartes, des boîtes de labyrinthe, etc., les sujets sont arrangés de telle façon qu'ils représentent le type anglais, souvent ridiculisé à la façon des charges de Gavarni. »

« Or, un grand monsieur, à l'air grave, à la mise élégante, ayant l'accent britannique très prononcé, entre vers midi au magasin, désigne un panorama figurant un combat dans lequel les Indiens révoltés sont vainqueurs des Anglais. »

« Combien ce chose ? dit-il. »

« Vingt-cinq francs. »

« Oh ! yes, donnez.... Avez-vous d'autres encore ? »

« Il en reste une douzaine, dit le commis. »

« Donnez toutes, ajoute gravement l'insulaire. »

Puis, accompagné du premier commis, il visite minutieusement le magasin jusqu'à un sous-sol qui sert de réserve, et fait mettre de côté tous les jouets à sujets anglais, puis, avisant le calorifère, il dit au commis : Mettez tout là dedans... brûlez-les ! Mais, Monsieur... balbutie le commis stupéfait. »

« Brûlez ! brûlez ! je souffrirai pas que les joujoux tournent en Angleterre pour ridiculer.... Brûlez ! je payai... Combien ? »

« On fait le compte : il s'élève à 1875 fr. 50 cent. L'Anglais solde, assiste à l'autodafé des jouets et se retire d'un air satisfait en disant : « Je vais faire autant chez les autres marchands ! »

« Un touriste qui vient de passer deux mois à Londres nous dit que ce qui le frappe le plus à Paris est le petit nombre de gamins parisiens comparés à ceux qu'on fourmille dans la capitale anglaise, et comprenant les petits décroisseurs disparus à peu près tous de Paris, et formant à Londres une classe à part, avec une espèce d'uniforme garibaidien, une chemise rouge. Ce touriste prétend aussi que le gamin anglais a hérité de l'esprit espion du gamin de Paris, et que Charles Dickens n'exagère pas trop quand il en introduit un dans ses contes populaires en le dotant d'une malice diabolique. »

« Notre touriste a beaucoup admiré, dit-il, la dextérité avec laquelle les petits gamin de Londres se font renverser par une voiture, sans accident sérieux et pour se faire donner en indemnité une pièce d'or ou d'argent. »

« Un gentleman qui croyait avoir sauvé un de ces petits malheureux au moment où une roue allait lui passer sur le corps, lui dit : »

« Imprudent petit drôle ! tu ne voyais donc pas ce qui allait t'arriver ? »

« Oh ! monsieur, répliqua le gamin, j'ai pris le numéro de la voiture ! »

(*Revue britannique.*)